

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 juin 2010 à 18 h 00**

* * * * *

Etaients présents :

Mmes : ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.

MM. : DIMILTA – DUPONT – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SIADOUS – TURLAIS.

Absents excusés et représentés : MM. BENAZECH et SEVERAC.

Absent : Mr PUECH.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal en séance du 25 juin 2009, Monsieur le Maire a décidé de donner à bail à Monsieur AVIZOU Pascal l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Lafontasse et précédemment occupé par Madame SIDDI pour un loyer mensuel de 394,09 €.

Contrat fourniture de repas dans les cantines

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le CAT La Planésié d'une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2010 pour la fourniture de repas dans les cantines scolaires, aux tarifs suivants :

- maternelles : 3,09 € TTC
- primaires et agents d'encadrement : 3,32 € TTC
- convives : 5,27 € TTC

Révision tarifs cantines scolaires

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs cantines à compter du 1^{er} septembre 2010 :

1) Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 3 658,78 €:

- Elèves de maternelle : 3,09 €
- Elèves du primaire : 3,32 €

2) Pour les familles dont le quotient familial est compris entre 3 201,43 € et 3 658,78 €

- Quelque soit l'âge de l'élève : 2,33 €

3) Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 3 201,43 €:

- Quelque soit l'âge de l'élève : 1,66 €

4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre :

5,27 €

Service de transport de voyageurs

La convention passée pour le service de taxi arrive à expiration le 31 août 2010 ; ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2010.

Avenant convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Suite à la réactualisation de l'opération d'extension d'Eclairage Public aux abords de la Collégiale (2^{ème} tranche), le montant de l'opération s'élève à 33 000 € au lieu de 32 000 € prévu initialement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec le SDET.

Statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Le Conseil Municipal adopte la version consolidée des statuts du SDET suite à l'extension de compétences.

Attribution de subventions

- Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association « Musiphiles » pour l'organisation du « Festival Adélaïde 2010 »
- Une subvention de 333 € est également attribuée à la Mairie de Lacaze, à titre de participation aux frais liés à l'exposition itinérante organisée au sein du Pays Sidobre-Monts de Lacaune durant l'été 2010 pour la période où elle se trouvera au Pavillon Adélaïde.

Demande de subvention

Afin d'assurer un meilleur suivi du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal décide de réaliser un diagnostic qui permettrait notamment de localiser les fuites d'eau et d'établir un bilan des performances de distribution. Cette opération est estimée à 85 578,58 € TTC. Le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Construction crèche

Suite à la consultation lancée pour la construction de la crèche dont le projet, divisé en 13 lots, est estimé à 635 104 € HT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ainsi que les marchés correspondants avec les entreprises les mieux-disantes.

Délégation de Service Public Commission d'ouverture des plis (crèche)

Le Conseil Municipal décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe ainsi qu'il suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de cette commission :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants)
- elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Convention mise en place du TIP pour encaissement factures d'eau

Afin de permettre aux abonnés du service de l'eau et de l'assainissement de régler leur facture par TIP, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre d'Encaissement de la Direction Générale des Finances Publiques, qui assure le traitement de ce mode de paiement. Les dépenses liées aux frais bancaires (commission interbancaire de 0,076 € HT par TIP présenté et de 0,762 € HT par TIP rejeté) seront imputées sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Vente de terrain

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur MARIOJOULS, les parcelles cadastrées section AZ n° 1, 2, 3 et 171 situées au lieu-dit « l'Arthuzié » moyennant la somme de 3 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Les frais correspondants seront pris en charge par l'acquéreur.

Pass Foncier

Suite à la participation de la Région Midi-Pyrénées, les modalités de versement et notamment les montants des subventions (3 000 € ou 4 000 €) ont changés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les attestations d'aide à l'accession à la propriété et à procéder au versement des subventions de 1 500 € et 2 000 € selon le nombre d'occupants aux 3 bénéficiaires dont les dossiers ont été acceptés par le collecteur (Associl).

Dénomination noms de rues

Suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération prise le 17 octobre 1987 en supprimant la désignation de la « Rue de la Guipale » afin que celle-ci soit orthographiée « Rue de la Guipalle » conformément au cadastre et à la délibération du 26 mars 2009.

Dénomination officielle des places du village de Burlats

Le Conseil Municipal décide de dénommer les places du village ainsi qu'il suit :

- la place de l'église et la rue Georges Crouzat seront dénommées « Place Trencavel »
- la place située entre le Pavillon Adélaïde et le Moulin des Sittelles s'appellera « Place des Tisserands »
- l'espace public créé à l'occasion de la démolition de l'immeuble situé 9 rue Cécil Mullens sera dénommé « cour du carillonneur ».

Avis sur projet parc photovoltaïque

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe au projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol présenté par la Société CEGELEC SUD OUEST sur des parcelles appartenant à la Société « Carrière des Granits de Campsoleil » lieu-dit « Les Plos ».

Il souhaite étudier avec le porteur de projet les propositions financières d'accompagnement en faveur de la Commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.
